

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 29 Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**12 Titulaires****4 Suppléants**Pouvoirs :**3**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Mars 2023

**Délibération n°  
2023.03.20****L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Éric DUBOUCHET Vice-Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Daniel PABIOU (suppléant), Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Marie FOUTRY (suppléant), Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Nicolas PEYRARD (suppléant), Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Michel CHAPUIS  
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT  
Michel JOUBERT a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

**Absents :** Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Jean-Michel EYRAUD, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB.

**Approbation du compte de gestion 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et/ou décisions modificatives de l'**exercice 2022**, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'**exercice 2022**.

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

**Considérant la concordance des écritures,**

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01 JANVIER 2022 au 31 DECEMBRE 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire éventuelle,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2022**, par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE****Le Président**  
**Jean-Paul LYONNET****S.Y.M.P.T.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57